



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AIRBUS

24/07/2026

LE 1er SYNDICAT EN FRANCE, Y COMPRIS CHEZ LES CADRES

TÉLÉTRAVAIL: LA DIRECTION RECULE mais nous resterons vigilants !

Dans des Lines-To-Take adressés aux managers cette semaine,
la Direction recule tactiquement sur le télétravail...

- ✓ Retour à la consigne: 2 jours de télétravail par semaine
- ✓ Plus de date butoir
- ✓ Rappel du rôle central du manager direct
- ✓ Objectif inchangé à moyen terme: augmenter le temps sur site
- ✓ 1ère étape: faire appliquer les 2 jours partout dans le Groupe
- ✓ Les managers sont en 1ère ligne

Grâce à vous, la CFDT a été
à la pointe de la mobilisation

La Direction ne lâche rien,
nous non plus !

30
avril

Alerte et sondage auprès
des salariés.

10
juin

Lettre ouverte de la CFDT
à Guillaume Faury

25
juin

Pétition nationale, 2000
signatures à ce jour !

30
juin

Regroupement devant le
bâtiment de la Direction,
200 personnes

À cela, s'est ajoutée la mobilisation
exceptionnelle de nos collègues en
Espagne, qui a pesé lourd
(grève de 3000 personnes)

La mobilisation paye !

Depuis le début, la CFDT a entendu
l'inquiétude des salariés et nous ne nous
sommes pas résignés. Au final, notre
mobilisation aura été utile.

La CFDT est solidaire avec les managers qui
seront en position difficile dès cette
rentrée, entre l'objectif de la Direction et les
réalités du terrain avec leurs équipes.

L'accord QVCT expirera en 2028, et la
négociation s'annonce déjà à risque sur le
télétravail. Il sera alors crucial de compter sur
des représentants qui auront été clairs,
cohérents et actifs sur le sujet.

Ce sera un enjeu fort pour 2027
aux élections professionnelles

SUIVEZ ET RENCONTREZ
votre équipe CFDT Airbus

SAS au B43, au B75,
mail syndicat.cfdt@airbus.com
OPS au M65,
mail syndicat.cfdt-toulouse@airbus.com
Apps sur Android Play store / mots clés :
CFDT AIRBUS AVIONS





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AIRBUS

24/07/2026

LE 1er SYNDICAT EN FRANCE, Y COMPRIS CHEZ LES CADRES

TÉLÉTRAVAIL:

RAPPEL DE L'ACCORD

Les règles actuellement applicables

Les pré-requis

- ✓ **Dans tous les cas :**
 - un autodiagnostic réalisé côté salarié et côté manager
 - ne pas travailler sur des données sensibles ou confidentielles
 - à déclarer dans l'outil MyHR/services et à valider par le manager
- ✓ **Pour le télétravail régulier :**
 - tous les salariés forfait jour et forfait heures sont éligibles
 - salariés à 80% de temps partiel minimum
 - classification RELOAD jusqu'à H15
- ✓ **Pour le télétravail occasionnel :**
 - tous les salariés en CDD, stagiaires, contrat d'apprentissage ou alternance
 - après 3 mois d'exercice
 - dont le responsable a validé le niveau d'autonomie
- ✓ **Pour le télétravail pour raison médicale :**
 - préconisation du médecin du travail, sur suggestion éventuelle du médecin personnel

Les règles

- ✓ **Dans tous les cas :**
 - 1 mois de préavis pour toute nouvelle demande dans l'outil MyHR/services; une demande non validée dans les délais est considérée refusée par défaut
 - 1j de préavis pour changement du jour ad-hoc dans MyHR/Temps; une demande non validée dans les délais est considérée refusée par défaut
 - il est impossible de faire une nouvelle demande dans MyHR/services tant que la précédente n'a pas été validée (statut "en cours de traitement")
 - les demi-journées sont possibles dans la limite d'une fois par semaine
 - pendant les jours de télétravail: respecter les plages horaires définies dans MyHR/services, et rester joignable pendant celles-ci
- ✓ **Pour le télétravail régulier :**
 - le nombre de jours effectués ne peut excéder 2j/semaine en moyenne sur le mois (1,5j pour 90% activité et 1j pour 80%)
 - les semaines non travaillées (congés) sont neutralisées et exclues du calcul de la moyenne
- ✓ **Pour le télétravail pour raison médicale :**
 - il ne peut être demandé dans l'outil qu'une fois validé par le médecin du travail (certificat envoyé au manager et HR)
 - le télétravail régulier ou occasionnel est mis en pause pendant le télétravail pour raison médicale - le nombre de jours effectués est décompté séparément

SUIVEZ ET RENCONTREZ
votre équipe CFDT Airbus

SAS au B43, au B75,
mail syndicat.cfdt@airbus.com
OPS au M65,
mail syndicat.cfdt-toulouse@airbus.com
Apps sur Android Play store / mots clés :
CFDT AIRBUS AVIONS

